

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 26 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 19 septembre précédent, se sont réunis en salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Didier FOURMEAUX, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL (pour les délibérations 152 à 169), Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Joel KMIECZAK ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Sarah VASSEUR ayant donné procuration à Anne Lise RIOT
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE

ABSENTS :

Nathalie DUCHATEAU

Annie CARINCOTTE a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30 septembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N° 157 – AMENAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE – SUBVENTION DEPARTEMENT FIEET

Monsieur Didier AROLD, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que la municipalité a mandaté l'association Noeux environnement afin de réaliser une étude sur le maintien de la biodiversité et la création de corridors écologiques sur le territoire. Celle-ci a permis de déboucher sur des propositions d'aménagements écologiques tels que la restauration des mares Calonnix et parc animalier, la gestion de la Clarence etc...

Après une première intervention réalisée l'année dernière, la commune a souhaité poursuivre ces aménagements écologiques.

Le coût estimé pour cette phase s'élève à 7 095 euros HT.

Bien que Monsieur le Maire ait une délégation permanente pour solliciter les subventions auprès des partenaires, il est demandé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser la présentation d'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET) et dans le même temps d'accepter la subvention octroyée qui s'élève à 5 676 euros.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département pour un montant de 5 676 euros dans le cadre du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux,

Accepte la subvention du Département de 5 676 euros relatif aux aménagements en faveur de la biodiversité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme
LE MAIRE,